



TARIFS 2022 / 2023

COLLEGE VENDENHEIM



La facture sera trimestrielle et vous parviendra au début de chaque trimestre, soit : mi-septembre 2022, mi-janvier 2023, mi-avril 2023. Elle comprend trois rubriques (1 + 2 + 3) et deux options (4 + 5).

1) LA CONTRIBUTION DE BASE DES FAMILLES

La contribution de base des familles mensuelle 2022 / 2023 : **78,00 €** est celle entérinée par un arrêté préfectoral.

2) LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE SOLIDARITE

Nous vous invitons à soutenir les projets et les actions de la Fondation Providence de Ribeauvillé en lien avec son objet, par le versement d'une contribution volontaire. Celle-ci donnera lieu à un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier le cas échéant d'un crédit d'impôt selon les dispositions en vigueur.

Elle peut être choisie dans l'une des catégories indiquées ci-dessous :

Revenus mensuels nets des familles	Contribution mensuelle pour le 1 ^{er} enfant dans l'établissement	Contribution mensuelle pour le 2 ^{ème} enfant dans l'établissement soit une réduction de 20%	Contribution mensuelle pour le 3 ^{ème} enfant dans l'établissement soit une réduction de 40 %
1) 1801 € à 2400 €	7,60 €	6,08 €	4,56 €
2) 2401 € à 3100 €	15,80 €	12,64 €	9,48 €
3) 3101 € à 3900 €	26,40 €	21,12 €	15,84 €
4) + de 3900 €	34,80 €	27,84 €	20,88 €

N. B. : Cette contribution ne concerne plus le 4^{ème} enfant et suivant(s).

Exemple :

Vous avez 3 enfants scolarisés dans l'Etablissement, et vous vous situez dans la catégorie des revenus 2. Votre contribution volontaire de solidarité sera de :

1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	Contribution mensuelle
15,80 €	12,64 €	9,48 €	37,92 €

En réalité, grâce à la **déduction fiscale de 66 %**, le coût réel de votre contribution sera de **12,89 € / mois**.

3) FRAIS COMPLEMENTAIRES

Au 1^{er} trimestre :

- Cotisation EPS	3,50 €
- Cotisation A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves) Si plusieurs enfants scolarisés à La Providence, seul l'aîné paie la totalité, les autres paient : Sur demande écrite, la cotisation peut être remboursée	22,70 € 7,00 €
- Le lot de 10 cahiers grands carreaux (5 cahiers 21x 29,7 et 5 cahiers 24x 32) de 48 pages de l'A.P.E.L.	11,50 €
- Le lot de 5 cahiers 24x32 de l'A.P.E.L.	6,30 €
- Le lot de 2 cahiers petits carreaux 21x29,7 de 48 pages de l'A.P.E.L.	3,50 €
** Nouveau 2022 / 2023 Assurance individuelle accident élève obligatoire ** Cette assurance (Assurances FEC / Generali) est obligatoire pour chaque élève scolarisé à la Providence, sans dérogation possible. Elle est très complète et couvre l'élève 24h/24 et 7J/7 pour toutes ses activités scolaires et extrascolaires et ce, 365 jours par an (vous trouverez toutes les informations sur le site internet de l'assureur (https://www.assurances-fec.org/assurance-scolaire.html)).	8,30 €
- Accès à la plateforme Charlemagne / Ecole Directe (montant forfaitaire par famille)	4,90 €
- Accès à l'Espace Numérique de Travail Ecole Directe (montant par élève en sus)	1,90 €

Au 2^{ème} trimestre :

- Forfait trajet EPS en car <i>Ce forfait sera revu en fonction de l'utilisation effective des transports mis en place et des tarifs contractuels avec les autocaristes. La régularisation sera faite au 3^e trimestre en fonction du nombre réel de déplacements et de la subvention du Conseil Départemental.</i>	58,00 €
- Les autres prestations (Travaux dirigés, fichiers...) seront facturées au prix coûtant, en fonction des options de classe.

Au 3^{ème} trimestre :

- Matériel pédagogique spécifique (Techno – Dessin)	35,00 €
---	---------

4) DEMI – PENSION

La demi-pension ne concerne que les élèves prenant régulièrement leur repas les Lundi – mardi – jeudi – vendredi :

Forfait pour l'année 2022 / 2023

1 ^{er} trimestre	410,08 €	1 060,00 €
2 ^e trimestre	332,70 €	
3 ^e trimestre	317,22 €	

L'inscription en tant que demi-pensionnaire **est valable pour l'année scolaire entière.**

Le prix de la demi-pension est **un forfait**, calculé sur la base du calendrier scolaire

et ne donne lieu à un remboursement qu'à partir du **5^{ème} jour d'absence consécutif.**

Dans ce cas, veuillez adresser une lettre au service comptabilité.

Les élèves prenant occasionnellement leur repas au self rechargent leur badge

au secrétariat, au prix unitaire de

7,90 €

5) TRANSPORT SCOLAIRE

Tarif mensuel 2022 / 2023

70,00 €